

Les agents de Montpellier aux abonnés absents

Le personnel municipal de la métropole héraultaise détient le record d'absentéisme des grandes villes françaises. Démotivation, laxisme : le nouveau maire, Philippe Saurel, tente de remédier au mal.

Par **Michel Feltin-Palas**

On peut tourner le problème dans tous les sens : ce sont des chiffres hallucinants, pour ne pas dire scandaleux. A Montpellier, chaque agent municipal est absent, en moyenne... 40 jours ! Une aberration qui a valu à la commune un rapport sévère de la chambre régionale des comptes du Languedoc-Roussillon, publié le 15 novembre 2013, qui révélait cette statistique de l'année 2011 (derniers chiffres connus). « A titre de comparaison, les absences dans un échantillon de villes de plus de 100 000 habitants ne sont que de 26 jours en moyenne et chutent à seulement 14 à Besançon », souligne Agnès Verdier-Molinié, directrice de la fondation Ifrap, un groupe de réflexion d'inspiration libérale, qui a publié une étude en janvier 2014 sur le sujet.

La dégradation est spectaculaire. En 2007, l'absentéisme n'était « que » de 24 jours, si l'on peut dire... Sachant que ce ne sont pas les accidents du travail ni le pourcentage de femmes enceintes qui ont connu une inexplicable explosion, mais bien les « maladies ordinaires ». Alors que les effectifs ont augmenté de 17 %, celles-ci ont enregistré une flambée de... 111 % ! Là encore, les comparaisons sont terribles. Dans la même étude de l'Ifrap, le nombre de jours d'absence pour « maladie ordinaire » atteint 19 à Montpellier contre 14 en moyenne et seulement 7 à Besançon, le bon élève.

En cause, notamment : la gestion de la socialiste Hélène Mandroux, aux manettes de 2004 à 2014. L'ancien maire

– qui n'a pas souhaité répondre à L'Express – a multiplié les gestes pour se faire bien voir du personnel. Elle a ainsi supprimé les pénalités prévues en cas de perte de sa carte de pointage. « Comme par hasard, certains agents se sont mis à égarer leur badge toutes les semaines », relève un très bon connaisseur des arcanes municipaux.

Hélène Mandroux a également engagé un vaste plan de titularisation des emplois précaires. Sans doute légitime sur le plan social, cette initiative a toutefois contribué à aggraver le mal. Car toutes les statistiques le montrent : l'absentéisme est nettement plus important chez les titulaires que chez les non-titulaires.

De la même manière, aucune mutualisation sérieuse n'a été engagée entre la commune et la communauté d'agglomération. Il est vrai que cette institution a été longtemps dirigée par l'ancien « imperator » de la cité, Georges Frêche, avec lequel elle était à cou-

teaux tirés, puis par Jean-Pierre Moure, qui a cherché à prendre sa place en 2014. Cela n'a pas aidé à créer un climat serein entre les deux collectivités...

Ajoutez à cela le manque de charisme de la titulaire de la fonction. A tort ou à raison, du temps de Frêche, les fonctionnaires avaient l'impression de savoir pourquoi ils travaillaient : rien de moins que transformer Montpellier en grande ville innovante. Après son départ, le sens de leur mission s'est quelque peu perdu, entraînant chez certains une forme de démotivation. ●●●



Coreponsable, Mandroux ?

A. TENDERO/DIVERGENCE



●●● Après l'enquête de la chambre régionale des comptes, Hélène Mandroux engage bien un « plan de lutte » contre l'absentéisme. Mais la juridiction financière n'est pas vraiment convaincue, visiblement peu impressionnée par la mise en place d'un « serveur vocal de déclaration de maladie ordinaire, enfant et conjoint malade ». Son « efficacité reste à démontrer », écrivent les magistrats dans leur style inimitable. Ils

préconisent des mesures beaucoup plus résolues, par exemple l'indexation des indemnités individuelles sur le taux de présence, comme cela se pratique dans le Gard ou dans l'Aude. Faut-il préciser que leur suggestion n'a pas été retenue ?

Ne faisons cependant pas porter à Hélène Mandroux un chapeau trop grand pour elle. Les dérives avaient déjà commencé du temps de son tempétueux prédécesseur. Expert en clientélisme, Georges Frêche avait l'art, par exemple, de multiplier les embauches intéressées, notamment avant les échéances électorales. « Il a beaucoup recruté chez les militants socialistes, dans la communauté juive et parmi les enfants de harkis », note le journaliste Jacques Molénat, expert des mœurs politiques locales. « Dans certains services, le personnel était intouchable : qu'il soit présent ou pas, il ne se passait rien, complète l'opposant UMP Jacques Domergue. Frêche savait rendre ce genre de services en échange d'un « bon vote » aux élections. »

Non content de disposer d'un personnel moins assidu que dans les autres grandes villes, l'ancien mentor de Montpellier lui avait également accordé... une réduction du temps de travail dérogatoire. Le 1^{er} août 2000, les heureux agents de la ville avaient obtenu une sixième semaine de congés, qui faisait passer leur temps de travail annuel sous la durée légale de 1 607 heures. Une pratique qualifiée d'« irrégularité » par la chambre régionale des comptes.

Bref, il existe à Montpellier une longue tradition de laxisme, que Mandroux n'a fait qu'amplifier. Il demeure que cet



CHARGE A Montpellier, le coût total annuel de l'absentéisme pour les contribuables pourrait avoisiner 3,5 millions d'euros.

absentéisme a des conséquences pour le porte-monnaie des contribuables montpelliérains. En effet, chaque jour, 750 des 4 100 salariés restent chez eux au lieu d'aller travailler ! « Le coût direct s'élève à 710 000 euros par an », ont calculé les magistrats financiers. Sachant qu'il existe aussi un coût « indirect » lié à la désorganisation du service, à la gestion des remplaçants et à la perte de qualité pour l'utilisateur. « Selon les études, celui-ci est de trois à cinq fois supérieur au coût direct », précise Pierre Souchon, chargé des études chez Sofaxis, un courtier en assurances pour les collectivités locales. La facture totale pour les contribuables montpelliérains peut donc être évaluée à environ 3,5 millions d'euros chaque année. A l'heure où les élus dénoncent la baisse des dotations de l'Etat, il y a là une sérieuse marge d'économies...

Le nouvel édile ne s'attaquera pas à la sixième semaine de congés...

Cela tombe bien. Le nouveau maire, Philippe Saurel (divers gauche), affiche une certaine détermination sur ce sujet. « J'en ai assez de voir Montpellier pointée du doigt en raison de l'absentéisme de ses agents. Je veux mettre fin au laisser-aller en vigueur dans le passé », affirme-t-il. Renforcement des contrôles, responsabilisation de l'encadrement, prévention des accidents du travail, formation et gestion des carrières : l'édile a présenté un plan en plusieurs points pour tenter de mettre un terme à ce mal prétendument endémique. Il compte sur son charisme – il en a – pour remotiver ses troupes en redonnant du sens à l'action

publique. Et sur sa personnalité – il est réputé « exigeant, mais humain » – pour faire passer la pilule auprès du personnel. Ce n'est toutefois pas gagné. « La nouvelle municipalité semble décidée à agir, convient Catherine Crespy, de la CFDT. Mais les chiffres sont gonflés : nous demandons un audit interne pour les vérifier. » Comme si le rapport de la chambre régionale des comptes ne pouvait en faire office !

Curieusement, en revanche, Saurel ne compte ni s'attaquer à la sixième semaine de congés ni indexer les primes sur la présence de ses agents. Courageux, peut-être, mais pas téméraire...

Si Montpellier est un cas extrême, le taux d'absentéisme de la fonction publique territoriale est un problème général. « Il a progressé de 18 % en six ans pour s'établir à 8,7 % en 2013 », précise Pierre Souchon. Il y a à cela de « bonnes » raisons, comme le vieillissement du personnel ou la forte présence d'agents de catégorie C (moins qualifiés, ils sont plus sujets à la démotivation). Il faut aussi tenir compte de l'absence de gestion prévisionnelle des carrières dans de nombreuses collectivités. Dans une petite commune, quand un agent d'une école maternelle ne peut plus porter de jeunes enfants du matin au soir, les maires n'ont souvent rien d'autre à lui proposer. Et le cycle des absences s'enclenche...

Mais il existe aussi des raisons moins honorables. Si les « faux malades » n'y sont pas plus nombreux que dans le privé – le taux de fraude se situe partout aux alentours de 6 % –, des phénomènes structurels affectent spécifiquement la fonction publique, comme l'impossibilité des licenciements et la faiblesse des rémunérations au mérite. Sachant que François Hollande a aggravé le mal, avec la suppression depuis le 1^{er} janvier 2014 du jour de carence des fonctionnaires, pendant lequel les arrêts maladie ne sont pas indemnisés (voir page 44).

Ah, on allait oublier : à Montpellier, Hélène Mandroux avait instauré cette mesure par anticipation... ● M. F.-P.